

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 07.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 16 (2 procurations)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le premier avril deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

**Présents :** ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel et TEMPLIER Jean-Pierre.

**Représentés :** GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration  
MAGNUS Philippe représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration

**Absents excusés :** ARLAUD Véronique et TENOUX Gérard.

#### **ORDRE DU JOUR : Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'installations photovoltaïques**

La CCSB et 11 communes de son territoire (Bellaffaire, Châteaufort, Entrepierres, Laragne-Montéglin, L'Epine, Le Poët, Moydans, Orpierre, Trescléoux, Turriers et Val Buëch-Méouge) ont souhaité étudier la faisabilité d'une installation de générateurs photovoltaïques raccordés à leurs réseaux, dans le but de valoriser l'ensoleillement de leurs bâtiments et de leurs parkings.

Par délibération n° 152.23 du 14 novembre 2023, le conseil communautaire a ainsi autorisé le lancement du marché permettant la réalisation des études de faisabilité et de structure pour les toitures et ombrières photovoltaïques.

Pour rappel, l'objectif de ce projet vise non seulement à valoriser des surfaces disponibles mais aussi à générer des revenus issus de la production d'électricité verte.

Le marché a été attribué au groupement d'entreprises SAS Eepos et AIS Ingénierie et le rendu final de ces études est attendu pour le mois de mai 2025.

A la suite de cette étape, il convient de lancer une consultation afin de désigner un maître d'œuvre pour la création des installations photovoltaïques sur les bâtiments de la CCSB.

Le marché correspondant comprendrait :

- Une tranche ferme pour la maîtrise d'œuvre d'une ombrière sur l'aire de covoiturage de la CCSB, jouxtant l'échangeur autoroutier de Sisteron ;

- Des tranches optionnelles pour la maîtrise d'œuvre sur les sites de :
  - Garde-Colombe (bâtiment du Pôle Environnement),
  - Lazer (bâtiment administratif et garage de la CCSB et déchetterie),
  - Serres (crèche, Espace France Services, bâtiment et ombrières du parking de la Germanette),
  - Val Buëch-Méouge (déchetterie et hangar technique de la CCSB).

Le coût estimatif des travaux est de 1 400 000 € HT, avec une puissance installée de 730 kWc.  
Le marché se déroulerait sur une durée de 48 mois, et la CCSB aurait la liberté de lever ou non les tranches optionnelles pour chaque site sélectionné.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre étant estimé à 140 000 € HT, la consultation serait réalisée en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'installations photovoltaïques sur le territoire de la CCSB, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : **04 AVR. 2025**